

**Direction de l'autonomie**

**REF : DA2013001**

**Signataire : ACD/YB**

Séance du Conseil Municipal du 21/11/2013

RAPPORTEUR : Véronique HAMMACHE

**OBJET : Convention de partenariat entre la commune d'Aubervilliers, l'association APTE (Autisme, Piano, Thérapie Educative) et le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR 93), pour l'ouverture d'une classe piano pour les personnes autistes ou TED**

**EXPOSE :**

La Ville d'Aubervilliers s'est engagée résolument dans la mise en œuvre d'actions favorisant la participation de toutes et tous à la vie de la cité. C'est ainsi que des espaces et créneaux sportifs ont déjà été organisés pour permettre à des personnes en situation de handicap de pratiquer une activité sportive, ou de bénéficier gratuitement de places de spectacles, événements sportifs, sorties et visites de musées, monuments..., en partenariat avec les Cultures du Cœur, depuis 2008, en conformité par ailleurs, avec la loi de février 2005 qui rend obligatoire l'accès à l'éducation et à la culture pour toute personne en situation de handicap.

L'intégration d'enfants, d'adolescents, ou d'adultes présentant des troubles psychiques ou cognitifs (notamment autisme, troubles envahissant du développement) dans un cursus artistique ordinaire est difficile, le plus souvent à cause du manque de formation spécifique des professeurs. Pourtant, l'apprentissage d'une discipline artistique, notamment musicale, rompt l'isolement dans lequel ces personnes sont souvent enfermées.

C'est pourquoi il est proposé d'organiser l'ouverture, en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional, et l'Association APTE, d'une classe piano dédiée à ce public.

L'Association APTE met à disposition, au sein du CRR 93, un professeur de l'association, formé par ses soins à la méthode DOLCE, et enseignant sous sa responsabilité, pour accueillir et transmettre plaisir et technique du piano, aux enfants, adolescents et adultes.

Cette classe pourrait démarrer dès début novembre 2013. Dans un premier temps, l'Association APTE se propose d'accueillir une dizaine d'élèves répartis sur 4/5 heures par semaine, par groupe de deux élèves, pour la durée de l'année scolaire 2013/2014.

Les élèves devront s'acquitter de droits d'inscription selon le barème en vigueur au CRR93. Ces droits seront reversés à la ville.

Le projet est mis en place pour une année scolaire. Une évaluation sera réalisée en fin d'année. Elle permettra de décider de la reconduction du projet le cas échéant.

Pour permettre l'ouverture et le fonctionnement de cette classe, le conservatoire mettra à disposition une salle de cours équipée d'un piano. Le coût de l'intervention de l'association s'élève à 14 168 euros correspondant à la rémunération de l'enseignant et aux frais pédagogiques et administratifs. Il est demandé à la Commune d'y participer financièrement par une subvention de 14 168 €. à l'association APTE.

Afin de permettre l'ouverture de cette classe piano en novembre 2013, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention tripartite et de verser la subvention demandée. Les crédits seront inscrits au budget 2014.

Direction Générale de la Solidarité / Direction de l'Autonomie

Direction de l'autonomie

REF : DA2013001

Signataire : ACD/YB

**OBJET : Convention de partenariat entre la commune d'Aubervilliers, l'association APTE (Autisme, Piano, Thérapie Educative) et le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR 93), pour l'ouverture d'une classe piano pour les personnes autistes ou TED**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que dans le cadre de l'accès à la culture pour tous, et plus spécifiquement en référence à la loi du 2 juillet 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Considérant que l'Association APTE a pour vocation de rendre possible l'enseignement de la pratique pianistique à toutes personnes atteintes de troubles envahissants du développement (TED) ou autistes, par une méthode spécifique « DOLCE »,

Vu le budget communal ;

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le principe d'attribution d'une subvention de fonctionnement au bénéfice de l'association APTE, au titre de son projet d'ouverture le fonctionnement de la classe piano au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional Aubervilliers-La Courneuve.

**APPROUVE** le projet de convention de partenariat tripartite avec le Conservatoire à Rayonnement Régional et l'Association APTE, relative à l'ouverture de cette classe, pour une période de 8 mois à compter de la signature de celle-ci, à raison de 5 h par semaine pour une dizaine d'élèves.

Le Maire adjoint  
Omar AÏT-BOUALI

Reçu en Préfecture le : 22/11/2013

Publié le 25/11/2013

Certifié exécutoire le : 25/11/2013

Le Maire Adjoint  
Omar AÏT-BOUALI